Et ça continue...

- Reprise de la collecte du bac brun toutes les semaines à partir du début mai.
- Consultez votre calendrier des collectes sur laregieverte.ca.
- Merci de déposer uniquement les matières acceptées dans le bac brun.

MATIÈRES ACCEPTÉES DANS LE BAC BRUN

Résidus de cuisine

- Fruits et légumes ainsi que leurs pelures
- Viande, volaille, poisson et fruits de mers
- Pain, pâtes alimentaires et produits céréaliers
- Coquilles d'œufs ou de noix, écales d'arachides
- Restes de table
- Desserts et sucreries
- Aliments périmés, retirés de leur emballage
- Café moulu et filtres, sachets de thé, tisane et infusion

Résidus de jardin

- Fleurs, plantes et mauvaises herbes
- Herbe coupée
- Feuilles mortes et aiguilles de conifères
- Petites branches (moins de 1 m de long et 5 cm de diamètre)
- Copeaux et sciure de bois
- Paille et foin

Autres matières

- Emballages de nourriture souillés et non plastifiés (boîtes de pizza, boîtes d'œufs, papiers à muffins)
- Essuie-tout, serviettes de table et mouchoirs
- Journaux et papiers souillés
- Nappes de papier
- Vaisselle de carton (non cirée)
- Cendres refroidies (éteintes depuis au moins sept jours)
- Cheveux, poils d'animaux et plumes
- Litières d'animaux
- Sacs de papier

IMPORTANT :
Il est interdit d'utiliser les sacs de plastique, même ceux recyclables ou compostables, car ces derniers ne se dégradent pas assez rapidement et affectent la qualité du compost.

RRGMRP

Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Pour connaître nos services

laregieverte.ca
418 876-2714 ou
sans frais 1 866 760-2714

1403-230414